

## Éléments démographiques et financiers disponibles à fin septembre 2011

### DONNEES DE POPULATION

#### Les cotisants du RSI

Au 31 août 2011, le RSI compte plus de 2,6 millions de cotisants, en augmentation de +14% en rythme annuel. Cependant, cette croissance à deux chiffres marque le pas en 2011. La progression moyenne mensuelle des cotisants est passée de +1,3% en 2010 à +0,6% sur les huit premiers mois de l'année 2011.

Ce tassement relève principalement de la dynamique des auto-entreprises. Les créations d'auto-entreprises, même si elles alimentent la croissance des cotisants, ont diminué de -22% sur les huit premiers mois de l'année 2011 par rapport à 2010, année record pour la création d'entreprise. D'autre part, les radiations d'auto-entreprises sont deux fois et demi plus importantes en 2011 qu'en 2010.

L'évolution sur un an des cotisants professionnels libéraux demeure particulièrement élevée (+36%), elle reflète le rattrapage intervenu fin 2010 dans leur affiliation.

Au 31 août 2011, on dénombre plus de 680.000 auto-entreprises, affiliées ou en instance de l'être (hors anciens travailleurs indépendants ayant opté pour le régime auto-entrepreneur). Les auto-entrepreneurs représentent le quart de l'ensemble des cotisants. Ce poids est cependant à relativiser car pour l'année 2010, près de 50% des auto-entrepreneurs n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires positif.

Hors auto-entrepreneurs, les cotisants restent relativement stables et même en légère diminution pour les artisans et les commerçants par rapport au début de l'année.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 août 2011

Août 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Août 2011	Evolution 2011/2010	Août 2011	Evolution 2011/2010	Août 2011	Evolution 2011/2010	Août 2011	Evolution 2011/2010
<b>Cotisants du RSI</b>	929 450	9,4%	1 079 705	8,2%	592 180	35,5%	2 601 335	13,8%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	17 551	-1,1%	29 794	3,7%			47 345	1,9%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	911 899	9,6%	1 049 911	8,3%	592 180	35,5%	2 553 990	14,1%

Données au 31/08/2011. Evolution depuis le 31/08/2010. France entière.

Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non

## La population protégée par l'assurance maladie du RSI en août 2011

Au 31 août 2011, la population protégée par l'assurance maladie du RSI s'élève à près de 4 millions d'assurés et progresse au rythme annuel de 6,5%. Ce dynamisme est là aussi soutenu par l'arrivée de nouveaux auto-entrepreneurs tant pour les actifs et actifs retraités (+9,0%) que pour les ayants droit (+6,0%).

La croissance des actifs et actifs retraités protégés pour le risque maladie reflète les tendances observées pour l'ensemble des cotisants. Elle est cependant moins rapide. Cela tient principalement au fait que les nouveaux cotisants sont moins souvent prestataires maladie.

**Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 août 2011**

Août 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Août 2011	Evolution 2011/ 2010	Août 2011	Evolution 2011/ 2010	Août 2011	Evolution 2011/ 2010	Août 2011	Evolution 2011/ 2010
Actifs et Actifs retraités	803 625	7,7%	896 335	4,2%	446 623	23,3%	2 146 635	9,0%
Pensionnés	274 363	-0,2%	308 198	-1,4%	57 000	2,7%	646 722	-0,4%
Ayants droit	456 282	5,9%	504 826	3,0%	205 553	14,7%	1 169 003	6,0%
<b>TOTAL *</b>	<b>1 534 376</b>	<b>5,7%</b>	<b>1 709 543</b>	<b>2,8%</b>	<b>709 202</b>	<b>18,8%</b>	<b>3 966 504</b>	<b>6,5%</b>

Données au 31/08/2011. Evolution depuis le 31/08/2010. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

\* dont Assurés à titre gratuit. N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

## Les prestataires maladie parmi les cotisants

La population en activité protégée contre le risque maladie intègre par définition les seuls cotisants prestataires maladie. Les cotisants du RSI peuvent ne pas être prestataires maladie notamment s'ils exercent une autre activité à titre principal relevant d'un autre régime d'assurance maladie.

Au 31 août 2011, la part de ces actifs non-prestataires s'élève à 15% de l'ensemble des cotisants du RSI (8% des cotisants non auto-entrepreneurs et 38% des auto-entrepreneurs sont non-prestataires). La montée en charge de l'auto-entreprise a donc conduit à une augmentation de la part des actifs exerçant à titre

secondaire une activité indépendante. Cette part est ainsi passée de 9,3% au mois de décembre 2009 à 15% au mois de d'août 2011.

Pour les auto-entrepreneurs, cette proportion est d'ailleurs variable selon les groupes professionnels : les non-prestataires maladie représentent le tiers des auto-entrepreneurs artisans ou commerçants et la moitié des professionnels libéraux.

### Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 août 2011

Au 31 août 2011, on dénombre plus de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 million de pensions sont versées au titre des droits directs.

Le rythme annuel de progression de ces pensions au mois d'août 2011 et sur les huit premiers mois de l'année 2011 est supérieur à celui qui a prévalu en 2010. Cela est particulièrement vrai pour les commerçants (+2,7% au 31/08/2011 contre +2,3% au 31/12/2010).

L'année 2011 marque en effet l'arrivée à l'âge de 65 ans, (âge légal de départ en retraite sans décote), de la génération 1946, 1<sup>ère</sup> génération du baby-boom. Les nouveaux retraités de 65 ans sont plus nombreux qu'en 2010, en particulier chez les commerçants qui ont tendance à partir en retraite plus tard que les artisans.

Par ailleurs, le 2<sup>nd</sup> semestre de l'année 2011 verra les premiers effets de la réforme des retraites 2010 et de

l'augmentation de l'âge légal de départ en retraite. Celui-ci, pour les individus nés après le 1<sup>er</sup> juillet 1951, passe de 60 ans à 60 ans et 4 mois (voir le tableau 4 ci-dessous). En août, on constate un léger fléchissement de la croissance des pensions de droit direct (pour les artisans, +2,3% en août contre +2,5% en juin). Ce fléchissement pourrait être la conséquence des premiers effets de la réforme, mais cette analyse devra être confirmée.

Le RSI sert d'autre part plus de 23.000 pensions d'invalidité, dont près de 60% aux artisans. Le mois d'août 2011 est marqué par une hausse significative des bénéficiaires de pensions d'invalidité (+1,3% en variation mensuelle contre +0,1% en moyenne sur les sept premiers mois de l'année 2011). Cette augmentation peut être liée au recul de l'âge légal de départ en retraite, certains bénéficiaires de pensions d'invalidité repoussant leur départ en retraite et se maintenant en invalidité.

**Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 août 2011**

Août 2011	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Août 2011	Evolution 2011/2010	Août 2011	Evolution 2011/2010	Août 2011	Evolution 2011/2010
<b>Bénéficiaires de pensions de retraite (A)</b>	886 564	2,1%	1 117 958	2,3%	2 004 522	2,2%
Dont pensions de droit direct (B)	646 429	2,3%	890 647	2,7%	1 537 076	2,6%
Dont pensions de droit dérivé (C)	257 762	1,6%	292 449	1,1%	550 211	1,4%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct (D)	17 627	2,7%	65 138	3,0%	82 765	2,9%
<b>Bénéficiaires de pensions d'invalidité</b>	13 306	2,5%	9 710	4,0%	23 016	3,1%

Données au 31/08/2011. Evolution depuis le 31/08/2010. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Depuis le 31/12/2010, ce tableau retrace des effectifs de pensionnés et non plus des pensions. Ces effectifs peuvent différer puisque un retraité peut cumuler une pension de droit direct et une pension de droit dérivé (D). Le tableau est organisé de façon à ce que les effectifs de la ligne A ne comptent pas deux fois ces droits cumulés.

**Tableau 4 : Evolution de l'âge légal de départ à la retraite, passage progressif de 60 à 62 ans**

Date de naissance	Age légal de départ	Date de départ avant la réforme	Date de départ après la réforme
1 <sup>er</sup> janvier 1951	60 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011
1 <sup>er</sup> juillet 1951	60 ans et 4 mois	1 <sup>er</sup> juillet 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2011
1 <sup>er</sup> janvier 1952	60 ans et 8 mois	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> septembre 2012
...	...	...	...
1 <sup>er</sup> janvier 1956	62 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2018

## DONNEES DE PRESTATIONS

### Prestations maladie en juillet 2011 : La dynamique des honoraires médicaux se poursuit

A fin juillet 2011, la progression des remboursements de **soins de ville** du RSI s'établit à +3,6%, sur les sept premiers mois de l'année, en données corrigées des jours ouvrés (cf. tableau 5).

Depuis le début d'année, leur croissance est impactée par le dynamisme des honoraires médicaux.

#### Les honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** contribuent à la moitié de la croissance des soins de ville. Le rythme de progression de ces dépenses se poursuit, +5,7% contre +5,3% en juin et mai 2011 (+0,9% à fin juillet 2010).

Ce rythme est soutenu par celui des **consultations des généralistes**, +8,3%, qui ont connu une revalorisation tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les **consultations des spécialistes** conservent une progression plus modérée, +3,4%, à l'inverse, les **actes techniques médicaux** restent toujours dynamiques, +7,5%.

Les remboursements d'**actes dentaires** accélèrent sensiblement depuis la fin d'année 2010 (+4,6% sur les sept premiers mois de 2011 contre +1,3% en 2010).

#### Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +2,6% sur les sept premiers mois de 2011 (+2,0% en 2010) et explique presque la moitié de la croissance des soins de ville.

#### Les médicaments

Les remboursements de **médicaments** expliquent près de la moitié de la croissance des prescriptions hors IJ et transports. Ils conservent un rythme de progression modéré (+1,8% sur les sept premiers mois de 2011 contre +1,1% sur la même période en 2010).

La **LPP et les produits d'origine humaine** progressent dans le même temps de +4,5%.

#### Les auxiliaires médicaux

Les remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** progressent encore : +3,2% à fin juillet 2011 contre 2,5% à fin juin et +1,5% à fin mai. Cependant, cette évolution reste inférieure à celle enregistrée à fin juillet 2010, (+3,4%), qui intégrait les effets de la revalorisation tarifaire des infirmiers d'avril 2009. Les remboursements d'actes d'infirmiers augmentent de +3,1% à fin juillet 2011 contre +4,6% sur la même période de l'année précédente. Dans le même temps, les remboursements des masseurs-kinésithérapeutes évoluent de +2,9% à fin juillet 2011 (contre +1,0% sur les sept premiers mois de 2010).

#### Les indemnités journalières

Le niveau de progression des versements d'indemnités journalières reste faible, +1,8% sur les sept premiers mois de l'année.

#### Les autres dépenses de soins de ville

Comparé à l'année dernière, les transports connaissent toujours une décélération, +4,0% contre +6,6% à fin juillet 2010. Les dépenses de **biologie** progressent de +3,8%.

#### La tendance des établissements de santé

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des **établissements publics** augmentent de +2,9%, et de +6,6% pour le secteur **médico-social**.

Les dépenses des sept premiers mois, relatives aux **établissements privés**, augmentent de +4,2%.

#### La consommation médicale remboursable reste inférieure à l'augmentation de la population couverte

La croissance de la consommation médicale remboursable de soins de ville hors IJ (cf. tableau 6), sur les sept premiers mois de 2011, +4,0%, demeure faible au regard de l'augmentation de la population ayant acquis un droit aux prestations (+7,1% en juillet 2011).

**Tableau 5 : les remboursements effectués à fin juillet 2011**

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros		Données brutes Jan.11 – Juil.11	Taux de croissance à fin juillet 2011			
			PCAP	PCAP-CJO <sup>(1)</sup>	ACM	ACM-CJO <sup>(1)</sup>
<b>Soins de ville</b>		<b>1 926,8</b>	<b>4,6%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,0%</b>
Honoraires médicaux et dentaires		593,2	6,8%	5,7%	4,7%	3,9%
dont Consultations		175,2	9,6%	8,5%	5,9%	5,0%
C Omnipraticiens		116,8	9,4%	8,3%	5,5%	4,7%
C Spécialistes		49,0	4,5%	3,4%	3,1%	2,3%
Visites		19,3	0,5%	-0,6%	-1,2%	-2,0%
Actes techniques		245,7	8,7%	7,5%	6,7%	5,8%
Actes dentaires		102,9	5,7%	4,6%	4,5%	3,7%
Prescriptions		1 112,2	3,7%	2,6%	3,4%	2,5%
dont Médicaments		642,7	2,9%	1,8%	2,6%	1,8%
L.P.P.et Produits d'origine humaine		135,7	5,6%	4,5%	5,7%	4,9%
Auxiliaires médicaux		233,4	4,3%	3,2%	4,1%	3,3%
Actes infirmiers		110,6	4,1%	3,1%	4,0%	3,1%
Actes masseurs-kinés		76,7	4,0%	2,9%	4,0%	3,1%
Biologie		100,3	4,9%	3,8%	3,4%	2,5%
Autres prestations <sup>(2)</sup>		96,0	5,5%	4,4%	4,5%	3,7%
dont Frais de transport des malades		89,8	5,0%	4,0%	4,1%	3,3%
Indemnités journalières		125,5	1,8%	1,8%	2,3%	2,3%
<b>Etablissements de santé <sup>(3)</sup></b>		<b>2 102,9</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,2%</b>
Etablissements sanitaires publics		1 381,6	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
Etablissements sanitaires privés		393,8	5,3%	4,2%	2,0%	1,1%
Etablissements médico-sociaux		327,5	6,6%	6,6%	7,0%	7,0%
<b>Total sur champ ONDAM</b>		<b>4 029,7</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,1%</b>

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2010  
 Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

**Tableau 6 : les dépenses de soins de ville à fin juillet 2011**

RSI - France entière - Tous risques		Taux moyen de remboursement Jan.11 –Juil.11 <sup>(1)</sup>	Taux de croissance PCAP-CJO Jan. 11 – Juil. 11		Taux de croissance ACM-CJO Mai. 10 – Juil. 11	
			Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
<b>Soins de ville (hors IJ)</b>		<b>77,9%</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,0%</b>
dont Honoraires médicaux et dentaires		77,9%	5,9%	5,7%	6,2%	3,9%
Prescriptions		76,8%	2,9%	2,6%	3,2%	2,5%
Autres prestations <sup>(2)</sup>		91,7%	4,6%	4,4%	4,9%	3,7%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable (2) dont transports et cures  
 Source : RSI / DMR / Etat 601.

## Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

Les prestations servies au titre des droits directs du régime vieillesse de base représentent 80% de l'ensemble des prestations servies par le RSI pour les régimes vieillesse, invalidité et décès. Au cours des sept premiers mois de l'année 2011, elles sont en hausse de +4,4% pour les artisans et de +3,5% pour les commerçants.

Ces évolutions sont supérieures à celles enregistrées au cours de l'année 2010 (+3,6% pour les artisans et +2,9% pour les commerçants au 31/12/2010).

Cette accélération s'explique principalement par la revalorisation plus importante appliquée au 1<sup>er</sup> avril 2011 (+2,1% contre +0,9% au 01/04/2010). L'effet de ce différentiel de revalorisation s'élève à +0,7% sur les sept premiers mois de l'année 2011.

Corrigées des revalorisations, les masses de prestations de droit direct du régime de base évoluent au même rythme qu'en 2010.

Ce gain de croissance repose sur la démographie des retraités, qui constitue d'ailleurs le déterminant prédominant de la croissance des prestations (+2,5% pour les artisans et +2,8% pour les commerçants en juillet 2011).

La pension moyenne contribue, mais pour une faible part, à l'évolution de la masse des pensions servies au titre des droits directs du régime de base. C'est un contributeur positif pour les artisans, mais négatif pour les commerçants et qui s'accroît en 2011.

**Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2010 et 2011**

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Juil. 2011	Evolution 2011/2010 *
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 081</b>	<b>3,3%</b>	<b>1 854</b>	<b>3,8%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 473	3,6%	1 494	4,4%
dont pensions contributives de réversion	440	1,3%	261	2,2%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 620</b>	<b>2,5%</b>	<b>2 159</b>	<b>2,6%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 755	2,9%	1 654	3,5%
dont pensions normales avant 60 ans	39	-27,7%	18	-26,1%
dont pensions normales après 60 ans	2300	4,1%	1390	4,4%
dont pensions contributives de réversion	584	0,2%	343	0,8%

**Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2010 et 2011**

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Juil. 2011	Evolution 2011/2010 *
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>927</b>	<b>7,2%</b>	<b>566</b>	<b>5,8%</b>
dont pensions contributives de droit direct	809	7,5%	494	5,8%
dont pensions contributives de réversion	118	5,4%	72	5,7%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>465</b>	<b>6,4%</b>	<b>290</b>	<b>8,4%</b>
dont pensions contributives de droit direct	382	6,2%	237	8,1%
dont pensions contributives de réversion	83	7,8%	52	9,7%

**Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2010 et 2011**

Millions d'euros	Année 2010	Evolution 2010/2009	Janv. à Juil. 2011	Evolution 2011/2010 *
<b>Artisans</b>	<b>132</b>	<b>3,2%</b>	<b>81</b>	<b>2,7%</b>
<b>Commerçants</b>	<b>82</b>	<b>7,1%</b>	<b>50</b>	<b>5,4%</b>

Sources : RSI / DCF. Données au 31/07/2011 avant clôture des comptes. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

\* Pour les commerçants, le mois de juillet sur lequel ces évolutions est estimé.

## L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

### Des encaissements très dynamiques du côté des artisans et des commerçants

**La progression des encaissements de cotisations RSI est de plus de 10% entre les huit premiers mois de 2010 et ceux de 2011.** Sur une masse de 6,0 milliards de cotisations RSI, cela correspond à près de **570 millions d'encaissements** de plus par rapport à l'année dernière.

Cette forte croissance ne peut être expliquée par l'augmentation toujours importante du nombre d'auto-entrepreneurs, bien que celle-ci contribue malgré tout, en dépit de la modicité des chiffres d'affaires déclarés, à la croissance générale des encaissements, à raison de près d'un point et demi.

Les opérations de masse de régularisation de cotisations initiées dans le courant ou à la fin de l'année 2010 provoquent tout à la fois une forte progression des émissions de cotisations et une importante augmentation des restes à recouvrer, mais aussi une rapide progression des encaissements effectifs de cotisations.

Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes :

1. Régularisations effectuées à partir de la mi-2010 sur des comptes radiés depuis 2008
2. Immatriculations rétroactives effectuées fin 2010
3. Comptes unifiés créés à partir des différents singletons début 2011

**Sur l'exercice en cours**, la progression des encaissements affectés au RSI est faible sur les huit premiers mois de l'année et s'accompagne, à nouveau, d'une légère progression des restes à recouvrer (hors taxations d'office).

### Les cotisations des professions libérales

A fin juillet 2011, hors auto-entrepreneurs, le taux de recouvrement de l'ensemble des cotisations annuelles hors majorations est légèrement inférieur (de 1,2 point) à celui de 2010.

Hors DOM, la progression des encaissements de cotisations maladie des professions libérales<sup>1</sup> (hors auto-entrepreneurs) est de 0,7% entre les sept premiers mois de 2010 et ceux de 2011.

**L'afflux d'encaissements provient donc bien pour l'essentiel de cotisations appelées fin 2010 ou début 2011 pour recouvrer des créances au titre d'exercices antérieurs.**

La croissance des encaissements affectés à l'ACOSS (au titre des allocations familiales et de la CSG/CRDS) est également importante, même si elle est un peu moins forte (elle se situe trois points en dessous de celle des cotisations affectées au RSI) : le traitement des singletons, qui concerne davantage les cotisations RSI que celles affectées à l'ACOSS, peut expliquer cette différence, mais ne constitue pas la seule raison de la croissance des cotisations du RSI.

Hors taxations d'office, sur les créances exigibles en 2011, les taux de restes à recouvrer s'améliorent pour les différentes périodicités: -1,02 point pour les mensuels (3,52 % à fin août 2011), et -2,67 points pour les trimestriels (25,42% à fin août 2011). Dans le même temps, la part des cotisations émises en trimestriel augmente par rapport à l'an passé, ce qui conduit à une moindre amélioration: -0,05 point par rapport à l'an dernier correspondant à un taux de 10,94% à fin août 2011.

A fin août 2011, le nombre de comptes concernés par un appel de cotisations est de 1 800 000. Parmi ces comptes, le nombre de comptes en taxation d'office pour défaut de revenu 2009 atteint 108 000, et le nombre de comptes en taxation d'office sur l'année de revenus 2008 est encore de 55 000. Le tiers de ces comptes se situe dans les DOM. La résorption de ces taxations d'office constitue donc encore une question majeure.

L'appel provisionnel, qui représente 98% des encaissements sur cette période, enregistre à lui seul une progression de 0,6% entre 2010 et 2011.

Parallèlement, les cotisations émises sur les 7 premiers mois ont progressé de 1,1% entre 2010 et 2011. Pour les seules émissions de l'appel provisionnel la progression est de 2,5% par rapport à la même période de l'année passée.

<sup>1</sup> Hors majorations et hors assurés volontaires ou poly-actifs (non prestataires maladie).

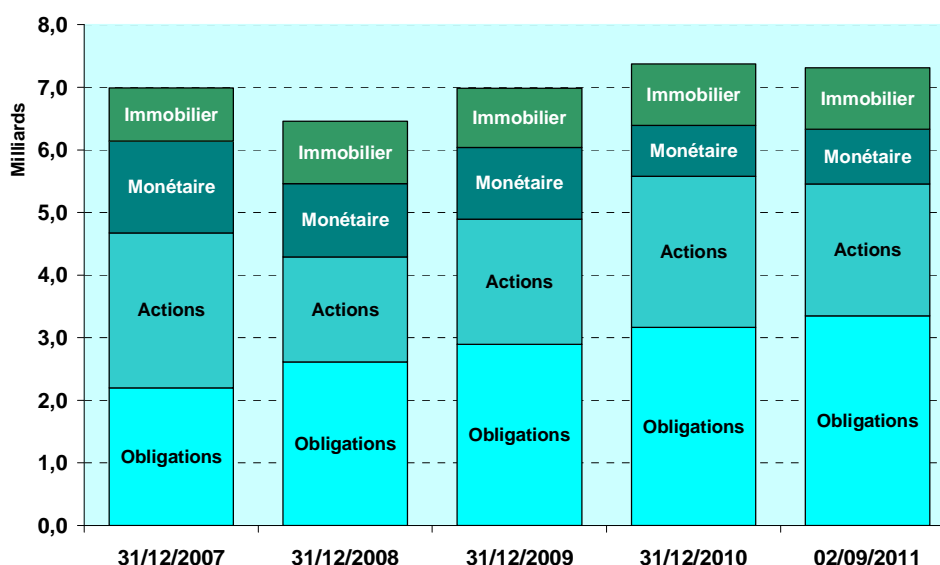
## LES ACTIFS DES REGIMES

Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 2 septembre 2011 à 7.309 M€ pour les artisans et à 2.764 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2010.

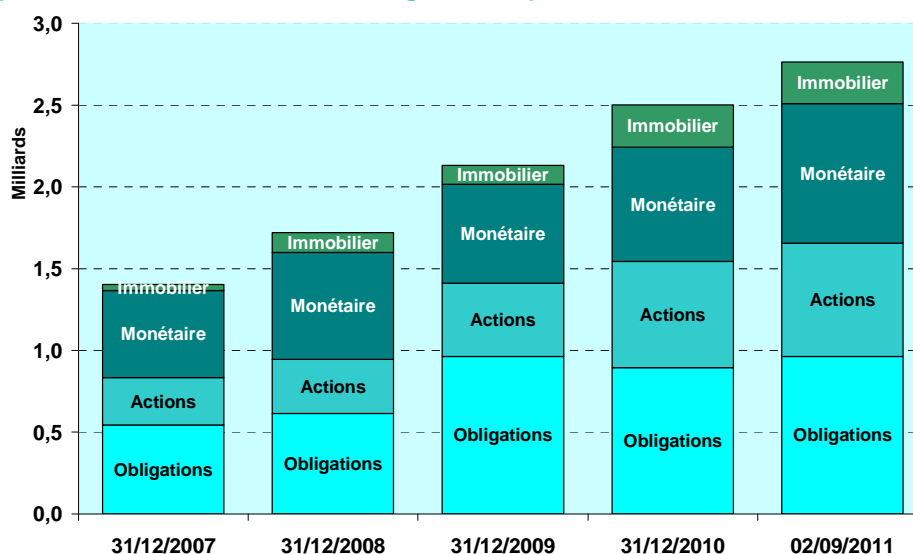
A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 579 M€ pour les artisans et à 439 M€ pour les commerçants.

Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date près de 11,1 milliards.

Graphique 1 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 2 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI / DMR / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust ([johann.proust@le-rsi.fr](mailto:johann.proust@le-rsi.fr))  
 Contact : Valérie Perrin ([valerie.perrin@le-rsi.fr](mailto:valerie.perrin@le-rsi.fr)).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr) dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles